

Charte du référent de Club

Préambule: Chaque club désigne un référent de Club «RC» faisant partie du comité ou du club, ses tâches principales seront d'assurer le lien entre son club et le comité du Mvt Menthue, de seconder les responsables techniques et les entraîneurs dans l'accomplissement de leurs travaux administratifs et organisationnels.

1

Le RC est en contact avec le journal du village afin d'y faire figurer des informations concernant les activités des équipes Juniors et des informations concernant le Mvt Menthue en général.

2

Le RC assure le lien avec la webmaster du Mouvement juniors, il fournit en début de saison une photo de chaque équipe pour agré-
menter le site. Chaque fois qu'il le pourra il fournira au responsable du site des anecdotes, des photos, des comptes-rendus des activités des équipes juniors évoluant au sein de son Club.

3

Le RC tient à jour le listing des adresses et des coordonnées de tous les joueurs des équipes évoluant au sein de son Club, il les transmet au responsable technique au début de chaque tour.

4

En fin de saison le RC regroupe les passeports de tous les juniors et les transmet au RT.

5

Le RC participe selon ses besoins et possibilités, mais le plus souvent possible aux assemblées du comité du Mvt Menthue.

6

Le RC participe à l'Assemblée Générale annuelle du Mvt Menthue.

7

Le RC complète le canevas des tâches attribuées à son Club lors des manifestations par exemple lors de tournois, repas de soutien etc.

8

Le RC assure le lien entre son club, les entraîneurs, les joueurs, les parents et comité du Mvt Menthue.

9

Le RC s'assure que les chartes Juniors, parents et entraîneurs sont respectées. En cas de problèmes importants qui ne peuvent être réglés directement entre les intéressés, il en informe le comité du Mvt Menthue.

10

Le RC prend en collaboration avec le comité de son Club et celui du Mvt Menthue toutes les mesures pour que nos juniors et leurs entraîneurs pratiquent leur sport favori dans les meilleures conditions possibles.

